

REUNION DE BUREAU DE L'ACAS-BELLIE
DU MARDI 20 NOVEMBRE 2012 EN MAIRIE DU ROUGET

Présents : A. VALADOU Président, B. VIGIER, J.P DEPEIGNE, P.et P MALGAT, excusé G.BEX

Le Président donne des nouvelles rassurantes de Jean LABELLIE qui a été victime d'une fracture de côtes. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Nouvelles adhésions :

- Mme Collange a adressé un chèque de 50 € (adhésion + un livre+don)
- Totalisons 211 adhérents

Tombollabellie:

- Il resterait deux carnets sur les 400 billets imprimés... Le tirage, contrôlé par Maître Robert EYRIGNAC huissier de justice à Aurillac, aura lieu le samedi 29 décembre à l'occasion du concert soit avant celui-ci, 20h30, soit à l'entracte, selon disponibilité de Me Eyrignac. On dispose d'environ une trentaine de lots, dont des posters avec une œuvre de Jean et si possible dédicacés. Pour cette œuvre, on interroge Jean sur le choix entre une « châtaigneraie cantalienne » ou « des oliviers » ou un portrait (Edmonde Malavialle)

Concert de Noël :

- Michel ALZOUNIES viendra le 29-12, groupe de 5 musiciens, les Blues Fellows
 - o 1 chanteur, 1 harmonica et synthé : lui, 1 bassiste et 1 guitariste
 - o 1 batteur
 - o Ils exécuteront pendant 2 h environ des standards du blues.
 - o Tarifs : gratuit pour les jeunes.
 - 10 € pour les adultes
 - Somme engagée : 70 € par exécutant sauf Michel donc 280€, la Sacem (forfait de l'ordre de 120 €) 70 € de chauffage de l'église et 30€ d'affichettes, soit budget de 500€ pour un gain espéré de 500€ si 100 entrées payantes...

Affiche du concert de Noël : A réaliser avant la fin du mois par Pierre Malgat.

Bulletin municipal du Rouget :

L'article sur l'Acas-Bellie a été fourni par A. Valadou à B. Vigier qui complète avec des photos

Panneaux directionnels :

- Nous n'avons pas de nouvelle de la D.I.R. qui doit donc continuer à réfléchir...
- Petits panneaux sur les départementales :
 - o On choisit une reproduction de la grande verrière, sans l'architecture du bâtiment ; le Président a déjà deux autorisations de pose en propriété privée :

- La première, en venant de la RN 122 via la D20, à droite juste après les tas de bois.
- La deuxième, en venant de Roumégoux, au niveau du panneau Lacombe fuel.
- Ensuite venant de Laroquebrou implantation possible au niveau du panneau Spar.
- Venant de Pers à gauche de la route car à droite on est sur le domaine SNCF, sauf si accord du CG15 et dans le talus de la D232 coté droit.
- Venant de Cayrols via la D7, au niveau de Négoce-autos.
- De toute façon il faut redemander des devis et solliciter la mairie pour l'implantation par les services municipaux.

Cuvée de l'ACAS-BELLIE :

- Vin rouge A.O.C Coteaux du Languedoc « Cru Pic Saint Loup »Bio :
- Année 2010 à 4,60€ +tva +étiquette personnalisée et transport soit 6€ vendu 7€
-
- Vin rouge AOC Coteaux du Languedoc Bio La Grange de Lascaux :
- année 2010: 3,20 € +tva +étiquette et transport soit 4,3€ vendu 5,50€
-
- Vin rouge VDP Val de Montferrand Domaine Cavalier
- Année 2011 à 2,80 € + tva+étiquette et transport soit 3,8€ vendu 5€

Soit avec une marge d'environ 1€ et sur la base de 1000 bouteilles un gain de 1000€

-
- Il faut d'abord demander aux membres de l'association combien ils sont susceptibles d'en prendre ; on part sur l'hypothèse de 100 couples adhérents qui achètent chacun un carton de 6 d'où 600 bouteilles et le reste à vendre lors des manifestations ou lors des marchés de nuit du Rouget.
- Nb : les étiquettes reviennent à 20 c et le transport aussi

Planning 2013 :

- On fixe un concert pour le 3 août (la corde à mi), un autre le 28 décembre, la vente de la cuvée spéciale lors des marchés de nuit et une expo d'œuvres (thème à trouver avec Jean : cosmogonies...carierons...)

Assemblée générale :

- Elle sera organisée pendant les vacances de février 2013, au début mars, peut-être le vendredi 8 mars. Au début janvier, lors de la réunion mensuelle seront faits les bulletins fiscaux, les cartes de vœux et la convocation à l'Assemblée Générale.
-

Vente des ouvrages Art Sacré Contemporan:accord des Ets Roussilhe pour les proposer et en attente décision de la com. com. et de la mairie (idem + l'histoire du Rouget de Louis Labellie)

Nos remerciements chaleureux sont adressés à la municipalité pour le versement de la subvention de 200 €.Nos comptes font apparaitre un solde de 8992,71€

PROCHAINE REUNION DE BUREAU 18 DECEMBRE A 17 H.